

## Le seuil des 20000 € HT applicable dès le 1<sup>er</sup> octobre

La fédération Eben a le sourire. Le Premier ministre, Manuel Valls, avait annoncé dans le cadre de son plan pour l'emploi dans les TPE-PME le 9 juin 2015 le relèvement du seuil de publicité de 15000 à 20000 euros HT pour les marchés publics de fournitures, services ou travaux, avec une mise en œuvre au plus tard au début de l'année 2016. Le 16 septembre dernier, lors du conseil des ministres, le ministre de l'Économie a annoncé que ce nouveau seuil serait applicable dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

*« Eben accueille cette mesure très favorablement et s'en félicite. Il s'agit en effet d'un moyen de faciliter l'accès de nos PME locales aux petits marchés. Cette disposition apporte de la souplesse aux procédures, simplification et gain de temps, tant pour les PME que pour les collectivités locales »,* souligne la fédération dans un communiqué.

Le combat continue cependant. La fédération souhaite maintenant relever la barre à 30000 € HT. (Dépêche PNP parue le 21/9)